



## AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

### MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU DE 2500 M<sup>2</sup> SUR LA COMMUNE DE BOVES (80440) POUR UNE ACTIVITE D'AUTO-ECOLE ET MOTO- ECOLE.

**1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale** Hauts de France - Normandie de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont 449 avenue Willy Brandt à EURALILLE (59777), représentée par son Directeur Monsieur Laurent LESMARIE dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

**2. Correspondant :**

Renseignements techniques et administratifs : Gestionnaire ESSET : Mme. Cynthia ZINGARELLI / Courriel : [ext.cynthia.zingarelli@sncf.fr](mailto:ext.cynthia.zingarelli@sncf.fr) / Téléphone : 06 23 02 90 18 / Adresse : 65 rue du Général Leclerc, 76000 ROUEN.

**3. Objet de la procédure :**

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'environ **2500m<sup>2</sup>** pour une activité d'auto-école et de moto-école.

Le BIEN est situé **rue du Général Leclerc à BOVES (80440)**, et est repris au cadastre de ladite commune sous le n°339p de la Section AK.

**4. Procédure :**

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

**5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à **M. Frank HELOUIN, entrepreneur individuel**, dont le siège social est situé au : 623bis rue d'Abbeville, 80000 AMIENS.

**6. Modalités de consultation de la convention d'occupation**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales reprises au point 2.

**7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

**Tribunal administratif de Strasbourg**

14 rue Lemerchier

CS 81114

800011 AMIENS Cedex 1

tél. : 03.22.33.61.70

Mail : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)